

## MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le Vice-Premier Ministre

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT A L'OCCASION DE LA VALIDATION DU CADRE DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2025-2029

Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie;

Monsieur le Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies et Coordonnateur Humanitaire;

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux;

Mesdames et Messieurs;

Distingués invités,

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo se réjouit, ce jour, de la conclusion d'un long processus. Un processus jalonné par de nombreux échanges et de nombreuses discussions tous et toutes portés par la force d'une seule et même volonté partagée ; celle d'accélérer le développement économique inclusif et durable en République Démocratique du Congo, conformément aux attentes fixées par le souverain primaire et les Objectifs du Développement Durable (ODD).

Fruit d'un long dialogue, disais-je, le Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2025-2029 des Nations Unies en République Démocratique du Congo se veut le prisme structurant autant que la réaffirmation d'un engagement commun à braver les nombreux défis qui se dressent face à la Nation congolaise, au moyen d'un partenariat repensé, mieux d'une « montée en gamme » (terme consacré par le Coordonnateur Résident) bien plus ambitieuse et prometteuse.

Ces défis, qui comprennent la résolution urgente des questions liées à l'éradication de la pauvreté, à l'amélioration de la santé, de l'éducation, à l'inclusion des personnes vulnérables ou encore à la réponse collective devant être apportée face aux changements climatiques, sans oublier le défi de la sécurité et de la stabilisation ; loin d'être insurmontables, ne peuvent être que mieux adressés avec l'appui de partenaires tels que les Nations Unies. Ceci, cependant, dans la limite d'une réelle appropriation nationale et dans la manifestation d'une réelle adhésion par lesdits partenaires, aux priorités telles que dûment fixées par le Gouvernement.

À ce propos, nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction en ce que ce nouveau Cadre de coopération s'aligne sur les priorités contenues dans notre Plan National Stratégique du Développement. Pour rappel, ces priorités stratégiques consistent en la mise en œuvre :

- (i). (D'une) croissance économique inclusive durable ;
- (ii).(D'une) gouvernance efficace, (de) l'Etat de droit et (de) la protection des populations ;
- (iii). (D'un) accès aux services sociaux de base de qualité et (d'une) protection sociale inclusive ; et enfin,
- (iv). (D'une) gestion durable des ressources naturelles, de la protection des écosystèmes et (d'une) gouvernance environnementale efficace ;

Priorités, qui sont en cohérence avec les domaines de concentration, à savoir ceux relatifs :

- (i). (Au) développement du capital humain;
- (ii). (À) l'amélioration de la gouvernance ;
- (iii). (À) la diversification de l'économie ;
- (iv). (Au) développement des infrastructures et à l'aménagement du territoire ; et,
- (v). (Au) développement durable et équilibré des provinces.

## Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Adoptant une approche inclusive, intégrée et multisectorielle, en phase avec l'action du Gouvernement, ce Cadre de coopération a donc été agréé pour renforcer les capacités gouvernementales dans la mise en œuvre de réponses à la fois immédiates et structurelles, vis-à-vis des défis énumérés.

En effet, ce dernier nous offre une réelle opportunité de renforcer la coopération existante en matière de développement à travers des actions davantage concrètes et bien plus efficaces qui ne sauraient se réaliser sans un engagement politique franc et des efforts concertés entre tous les acteurs concernés par les processus de développement, qu'il s'agisse des autorités et services publics, des partenaires techniques et financiers, de la société civile ou encore du secteur privé.

Ceci étant, la réussite de cette coopération et la viabilité de ce cadre repensé, passera également par une application des mécanismes et des instruments de suivi conjoints, gages de transparence et de redevabilité, nécessaire pour juger de notre bonne marche commune vers la réalisation des objectifs de développement durable.

Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie;

Monsieur le Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies et Coordonnateur Humanitaire;

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux ;

Mesdames et Messieurs;

Distingués invités,

Arrivant au terme de mon propos, je ne pourrais manquer de rappeler l'importance d'un engagement collectif qui soit sincère et cohérent, dans cette noble quête de garantir à notre population, un avenir meilleur.

Convaincu que ce partenariat stratégique contribuera de manière significative à la réalisation de nos aspirations et à l'épanouissement de notre peuple, je saisis cette occasion, pour remercier chaleureusement le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et Coordonnateur Humanitaire, ainsi que toute son équipe pour leur collaboration et engagement envers le développement durable en République Démocratique du Congo.

A tous les experts du Gouvernement, j'adresse mes vifs encouragements dans les efforts d'appropriation de notre processus de développement.

Que vive le Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2025-2029 ! Je vous remercie.